



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 1er décembre 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une superficie maximale d'une aire de stationnement située en cour avant de 100 %, alors que la superficie maximale permise est de 70 %, et que l'approbation de la création d'un lot transversal, alors que le règlement de lotissement ne le permet pas.

La propriété visée est située dans les zones C-6 et C-7 et comprend le lot numéro 6 515 370 du cadastre du Québec.

L'adresse civique est le 295, rue Angus Sud, East Angus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 6e jour de novembre 2025.

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier